



N° d'imprimé : S 635521201

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

H14-2

EXEMPLAIRE REMIS A L'US

AUTOSUR

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

(3) DATE DU CONTRÔLE

19/09/2025

N° DU PROCÈS-VERBAL

25035264

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

18/11/2025

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S084S123

(9) RAISON SOCIALE : SARL ACCUEIL AUTOSUR ROUGIER
PHILIPPE

(3) COORDONNÉES :

Tel : 0490169437

100 RUE JACQUES DEMY

84140 MONTFAVET

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 084S1186

SIGNATURE :

N. Serradell

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays

Date d'immatriculation

Date de 1^{ère} mise
en circulation

DA-349-HA (F)

08/11/2013

08/11/2013

Marque

Désignation commerciale

RENAULT

MASTER

(1) N° dans la série du type (VIN)

(5) Catégorie internationale

Genre

VF6VG76J349727717

N1

CTTE

Type/CNIT

Énergie

VGVG76JVG76J3

GO

Document(s) présenté(s)

Copie du certificat d'immatriculation visée par un vendeur
professionnel

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

261730

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° :

DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

Défaillance(s) majeure(s)

0.4.1.a.2. ETAT DE PRESENTATION DU VEHICULE : Etat du véhicule ne permettant pas la
vérification des points de contrôle

3.2.1.c.2. ETAT DES VITRAGES : Vitrage dans un état inacceptable, AV.

3.4.1.b.2. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace manquant ou manifestement
défectueux, AVG,AVD.

4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement
n'est pas dans les limites prescrites par les exigences, AVD.

4.5.1.a.2. ETAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIERE) :
Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite, AR.

5.3.1.a.2. RESSORTS ET STABILISATEURS : Mauvaise attache des ressorts ou
stabilisateurs au châssis ou à l'essieu, AVG,AVD.

6.1.8.a.2. SUPPORT DE MOTEUR : Fixations détériorées, manifestement gravement
endommagées

6.2.13.a.2. AUTRES OUVRANTS : Un ouvrant est susceptible de s'ouvrir inopinément ou
ne reste pas fermé, AV.

8.2.22.c.2. OPACITE : Le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement
important

Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P0299

8.2.22.e.2. OPACITE : Contrôle impossible des émissions à l'échappement

Défaillance(s) mineure(s)

4.2.1.c.1. ETAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIERE ET
LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Mauvaise
fixation, ARG.

4.4.4.a.1. FREQUENCE DE CLIGNOTEMENT : La vitesse de clignotement n'est pas
conforme aux exigences

5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger, ARG,ARD.

5.3.3.a.1. TUBES DE POUSSEE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION
: Déterioration d'un silentbloc de liaison au châssis ou à l'essieu, AVG,AVD.

6.1.1.a.1. ETAT GENERAL DU CHASSIS : Déformation mineure d'un longeron ou d'une
traverse, AR.

6.2.1.a.1. ETAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément
endommagé, G,D,AVG.

6.2.3.c.1. PORTES ET POIGNEES DE PORTE : Portière, charnières, serrures ou gâches
détériorées, AVG,AVD.

Attention, il existe une suite à cette page du procès-verbal

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

AVANT

ARRIERE

G

D

G

D

Feux de croisement (-2,5% à +0,5%)

-1.3%

-3.2%